

Service Jeunesse, Engagements et Sports  
Affaire suivie par :  
Arnaud CRIARD  
Chef du SDJES et du projet SNU  
Tél : 0380683067  
Mèl : arnaud.criard@cote-dor.gouv.fr

Dijon le 1er février 2021

Mesdames et messieurs les Présidents des  
collectivités  
Mesdames et messieurs les Maires

Mesdames et Messieurs,

Le 11 janvier, Sarah EL HAÏRY, secrétaire d'Etat auprès de Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, chargée de la jeunesse et de l'Engagement, a lancé officiellement la **campagne de recrutement 2021 des volontaires pour le Service national universel (SNU)**.

La promotion 2021 du SNU s'adresse à tous les jeunes français âgés de 14 à 17 ans, qui souhaitent se porter volontaire pour s'investir dans **une société de l'engagement**, bâtie autour de la cohésion nationale.

Le site dédié aux candidatures est ouvert pour tous les jeunes (filles et garçons), les lycéens, les apprentis, les jeunes travailleurs et les jeunes sortis du système scolaire, qui souhaitent vivre cette expérience de cohésion dès le mois de juin 2021. La sélection assurera une représentativité de la diversité des situations des jeunes d'une classe d'âge. Un document explicatif est en pièce jointe et une FAQ a été mise en ligne afin de répondre à toutes les interrogations des jeunes et de leur famille sur le SNU.

Le SNU est **une opportunité de vie collective** pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer une culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société. Il comporte obligatoirement **un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général (MIG)**. Chaque jeune peut ensuite poursuivre son engagement au sein de dispositifs existants s'il le souhaite (jeunes sapeurs-pompiers, cadets de la gendarmerie, service civique, bénévolat au sein d'associations ou de collectivités en lien avec la solidarité et le sport, l'éducation, la culture, la citoyenneté, le développement durable, l'environnement, ...)

**Le séjour de cohésion** aura lieu du 21 juin au 2 juillet, il concernera 25 000 jeunes. L'objectif de cette session 2021 est de permettre pour la première fois l'organisation d'un séjour de cohésion dans chaque département.

Les protocoles sanitaires en vigueur, notamment appliqués pour les accueils collectifs de mineurs, seront mis en place dans les centres SNU. Compte-tenu du contexte sanitaire, la mobilité sera prioritairement régionale. Tous les frais inhérents à la mise en œuvre du SNU sont pris en charge par l'Etat : transport, alimentation, activités, tenue...

Dans le cadre du SNU, ces 25 000 jeunes vivront un moment de cohésion en internat, weekend compris, en dehors de leur département de résidence. Puis, dans l'année qui suit, ils réaliseront leur mission d'intérêt général (MIG) d'une durée de 12 jours auprès d'associations, de collectivités territoriales, d'institutions, ou d'organismes publics, ou encore auprès de corps en uniforme.

**Un centre SNU accueille environ 200 volontaires et une trentaine de cadres et de tuteurs.** Le taux d'encadrement prévu est important : un encadrant pour 7 jeunes. Ils sont présents en permanence au sein du centre d'accueil et assurent à ce titre la sécurité des jeunes. Ces encadrants seront issus de l'éducation populaire, de l'éducation nationale et des corps en uniforme.

La direction du centre est assurée par une équipe composée de trois cadres expérimentés : un chef de centre qui incarne l'autorité de l'Etat et donne du sens à l'ensemble du séjour de cohésion, un adjoint éducatif,

chargé des activités et un adjoint d'encadrement, chargé de la direction et de la coordination des cadres.

Les activités partent de l'expérience des volontaires et sont largement ouvertes à la mise en situation. Si elles peuvent prendre des formes diverses, elles sont systématiquement – à l'exclusion des bilans de santé et de compétences individuels – collectives et participatives : activités physiques, visites sur sites, témoignages d'autres jeunes engagés, échanges avec des témoins et des experts. Les activités sont construites sur des principes de pédagogie active et d'éducation non-formelle, inspirées des organisations d'éducation populaire et du scoutisme.

Concernant les autres activités, un cadre national assurera la cohérence des contenus sur l'ensemble des sites tout en permettant des approches territorialisées dans chaque département grâce à l'implication d'acteurs locaux.

A l'issue de sa mission d'intérêt général, s'il le souhaite, chaque volontaire est invité à s'engager pour participer à l'édification d'une Nation plus fraternelle et solidaire, en rejoignant les formes de bénévolat et de volontariat existantes, comme le Service civique ou la Réserve civique. Cet engagement peut concerner la défense et la sécurité, l'accompagnement des personnes fragiles, la préservation du patrimoine, l'environnement...

Nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, pour l'engagement qui est déjà le vôtre dans la promotion des valeurs civiques. Nous savons pouvoir compter sur votre appui afin que vous relayiez cette information auprès des accueils de loisirs de vos territoires, des structures qui accueillent des jeunes et aussi de tous les relais associatifs que vous jugerez opportuns d'informer. En pièce jointe, vous trouverez également la plaquette d'information numérique que vous pouvez diffuser largement auprès des jeunes et de leur famille notamment lors du recensement citoyen.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération très distinguée.

PJ : Plaquette d'information

*Ben Mohamed Aïoud*

Le préfet,

La directrice académique,



Fabien SUDRY



Pascale COQ

**Contacts :**

Gestion administrative des inscriptions : [fatima.benahmed@cote-dor.gouv.fr](mailto:fatima.benahmed@cote-dor.gouv.fr) 03 80 68 30 87

Informations sur le séjour de cohésion : [aline.bernard@cote-dor.gouv.fr](mailto:aline.bernard@cote-dor.gouv.fr) 03 80 68 30 33

Informations sur les différentes formes d'engagement civique, demande d'agrément Service Civique :

[laurent.dailliez@cote-dor.gouv.fr](mailto:laurent.dailliez@cote-dor.gouv.fr) 03 80 68 30 23

Informations sur les parcours éducatifs et le parcours citoyen : [celine.schmit@ac-dijon.fr](mailto:celine.schmit@ac-dijon.fr) 03 45 62 75 17

**SNU :**

Informations et inscriptions : [snu.gouv.fr](http://snu.gouv.fr)

FAQ : [www.snu.gouv.fr/foire-aux-questions](http://www.snu.gouv.fr/foire-aux-questions)